

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION

09/12/2024

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2024

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Monique BOBLIN donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Absentes non excusées

Mme Magali LE BLAIS
Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : Mme Sara ROUZIÈRE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
20
VOTANTS
24

Délibération n° 24.12.16/10

Objet / Révision du règlement intérieur des services périscolaires

Madame Sara ROUZIÈRE, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, sollicite le Conseil municipal afin qu'il puisse approuver la révision du règlement intérieur des services périscolaires, et ce, suite aux demandes exprimées lors du conseil d'école du 7 novembre dernier, et avalisées par la Ville lors de la commission scolaire du 13 novembre 2024.

Madame ROUZIÈRE précise que cette modification du règlement porte sur l'instauration d'une commission de discipline lors de l'étude d'une demande d'exclusion définitive des services périscolaires.

Elle précise que cette commission sera composée de Monsieur le Maire et/ou son Adjoint aux affaires scolaires, du responsable du service scolaire, du référent pédagogique de la pause méridienne, du directeur de l'école Aragon ainsi que d'un représentant de l'Association des Parents d'Elèves élu au conseil d'école.

Madame ROUZIÈRE propose ainsi à l'assemblée d'approuver cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la révision du règlement intérieur des services périscolaires, telle que présentée ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Sara ROUZIÈRE



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211403019-20241216-241216-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2024